



Bureau du Conseil d'Administration
Séance du 27 février 2013
Résolution n°01-2013

Approuvant la troisième tranche de subventions 2012

Le Bureau du Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et R. 331-38 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, ainsi que les dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu l'article 18 du règlement intérieur du Conseil d'administration et de son bureau, modifié par délibération 18-2011 en date du 30 mai 2011 ;

Sur proposition du Directeur de l'établissement public,
et après délibération, le Bureau du Conseil d'administration,

Article 1 : approuve la troisième tranche de subventions 2012, d'un montant de 149 082,25€ de participation de l'établissement public du parc national, selon les 3 tableaux annexés.

A Nice, le 27 février 2013

Le Président
du Conseil d'administration
du Parc national du Mercantour

Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national du Mercantour

Alain BRANDEIS

**Tableau récapitulatif des demandes de subvention
Dernière répartition 2012**

1- sur dotation initiale des communes

Demandeur	Thématique	Intitulé	Montant du projet	Part PNM	Autres financements
Beuil	Accueil du public, pédagogie et information	Signalétique complémentaire pour le sentier de l'histoire	3 933,00	1 966,50	non
Entraunes	Protection et gestion des milieux naturels dont soutien aux activités agricoles compatibles	Mise en place de candélabres respectueux de l'environnement en remplacement de l'éclairage obsolète existant	20 000,00	10 000,00	non
La Bollène Vésubie	Accueil du public, pédagogie et information	Rénovation du sentier communal de la clue au centre du village – Balisage divers	12 000,00	6 000,00	non
St Martin de Vésubie	Développement économique (tourisme)	Soutien à l'association du Pôle Tourisme de la Vésubie	5 000,00	2 500,00	non Avis défavorable
St Martin de Vésubie	Accueil du public, pédagogie et information	Appui à l'office du tourisme de St Martin de Vésubie	5 300,00	2 350,00	non
St Martin de Vésubie	Protection et gestion des milieux naturels dont soutien aux activités agricoles compatibles	Aménagement de la cabane du berger de la vacherie de Salèse	65 000,00	15 136,00	oui
St Sauveur sur Tinée	Protection et gestion des milieux naturels	Réhabilitation du canal de Salvaire – travaux complémentaires et étude 2ème tranche	30 265,00	15 132,50	Non
Saorge	Valorisation du patrimoine culturel	Réfection de sentiers communaux	5 000,00	2 500,00	non
Saorge	Accueil du public, pédagogie et information	Confortement de la mise en place d'une alimentation issue de l'agriculture biologique pour la cantine scolaire de la commune de Saorge	662,00	331,00	non
Valdeblore	Valorisation du patrimoine culturel	Finalisation des travaux de réparation du mur de soutènement à Mollières	38372	19 186,00	non
Métropole Nice Côte d'Azur	Développement économique (tourisme)	Réhabilitation du gîte d'étape de Bousiéyas / St Dalmas-le-Selvage	276 000,00	13 593,00	oui
TOTAL			461 532,00	88 695,00	

Tableau récapitulatif des demandes de subvention

Dernière répartition 2012

2- hors dotation initiale des communes

Demandeur	Thématique	Intitulé	Montant du projet	Part PNM	Autres financements
Guillaumes	Valorisation du patrimoine culturel	Réalisation d'une fontaine musicale	93 732,00	9 373,20	oui
Valdeblore	Valorisation du patrimoine culturel	Reprise du parquet de l'autel de la chapelle de Mollières	8 380,00	2 793,05	oui
Association Neige et Merveilles	Valorisation du patrimoine culturel	Étude de valorisation du patrimoine minier	19 602,80	6 000,00	oui
Association Roudoule - Ecomusée en Terre Gavotte	Valorisation du patrimoine naturel et / ou culturel	Programme de Recherche et valorisation : « <i>Des Hommes et un fleuve, interaction entre l'homme et son environnement au fil du Var</i> »	18 344,00	5 500,00	oui
Association Roudoule - Ecomusée en Terre Gavotte	Valorisation du patrimoine naturel et / ou culturel	Acquisition d'une œuvre muséale : l'Herbier du pharmacien Richelmi d'Entrevaux	8 000,00	4 000,00	oui
Association Ecomusée des Transports de Breil sur Roya	Accueil du public, pédagogie et information	Conception et impression d'un dépliant et d'une affiche sur les musées associatifs de la Roya-Bévéra	4 800,00	2 400,00	non
Association Ski Club de Nice	Développement économique (tourisme)	Rénovation du refuge de Fontanalbe	503 982,00	12 000,00	oui
Association Sabença	Valorisation du patrimoine culturel	Conception de l'exposition « au cœur des Alpes »	37 800,00	5 000,00	oui
GEIQ Pastoralisme	Protection et gestion des milieux naturels dont soutien aux activités agricoles compatibles	Appui à l'insertion et à la qualification des opérateurs agro pastoraux	151 000,00	10 000,00	oui
Groupe pastoral des Muletiers	Protection et gestion des milieux naturels dont soutien aux activités agricoles compatibles	Captage et amenée d'une source pour l'approvisionnement de la cabane pastorale – Quartier du Lambaret	4 650,05	1 000,00	oui
Société de chasse de ST martin de V	Protection et gestion des milieux naturels dont soutien aux activités agricoles compatibles	Ouverture de milieux et création de prairies mellifères	4 643,00	2 321,00	non
TOTAL			854 933,85	60387,25	

Tableau récapitulatif des demandes de subvention

Dernière répartition 2012

Récapitulatif

	Montant total des projets	Montant total de la part PNM
Dotations aux communes (11 dossiers)	461 532,00	88 695,00
Hors dotation aux communes (11 dossiers)	854 933,85	60 387,25
TOTAL dernière répartition 2012	1 316 465,85 €	149 082,25



Bureau du Conseil d'Administration
Séance du 27 février 2013
Résolution n° 02-2013

Approuvant la modification d'une subvention 2012

Le Bureau du Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et R. 331-38 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, ainsi que les dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu l'article 18 du règlement intérieur du Conseil d'administration et de son bureau, modifié par délibération 18-2011 en date du 30 mai 2011 ;

Sur proposition du Directeur de l'établissement public,
et après délibération, le Bureau du Conseil d'administration,

Article 1 : approuve le changement de maître d'ouvrage, la commune de Roure en remplacement du SIVOM de la Tinée, pour le projet de rénovation des lavoirs de la commune de Roure, initialement validée en bureau du CA du 6 novembre 2012, d'un montant de 12 464€ de participation de l'établissement public du parc national.

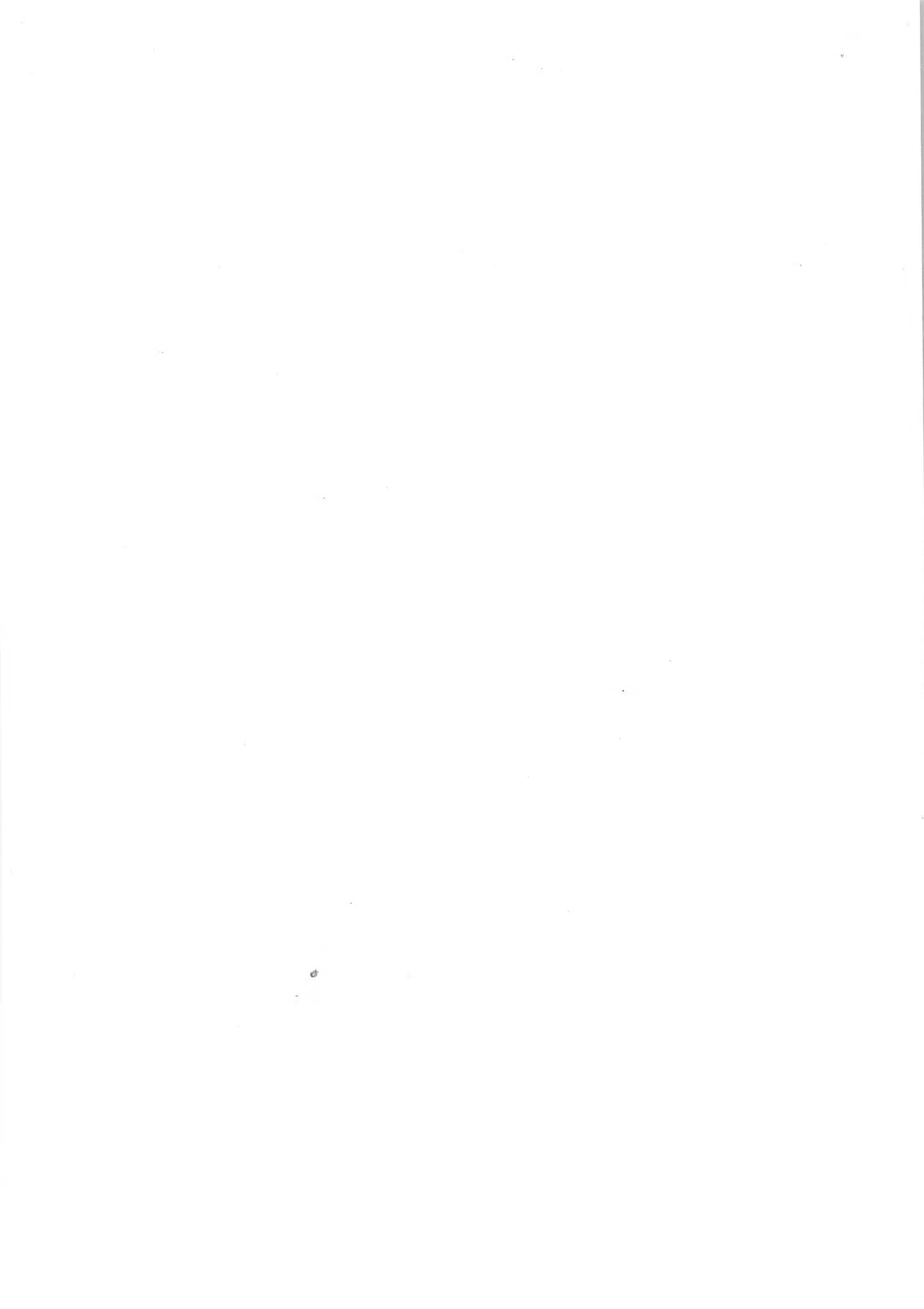
A Nice, le 27 février 2013

Le Président
du Conseil d'administration
du Parc national du Mercantour

Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national du Mercantour

Alain BRANDEIS



Commune de Roure

Thématique : Valorisation du patrimoine

Intitulé du projet : Rénovation des lavoirs de Roure

Descriptif sommaire de l'opération :

Initialement porté par le SIVOM de la Tinée par délégation de la commune de Roure, ce projet a été validé au Bureau du CA du Parc le 6 novembre 2012 et la part de financement PNM de 12 464,00 € HT a été attribuée dans son intégralité .

Aucune convention n'a été signée à ce jour, entre le Parc et le SIVOM de la Tinée à ce sujet, car entre temps, la commune a souhaité reprendre la maîtrise d'ouvrage du projet.

La présente fiche d'instruction a pour seul objet de prendre acte du changement de maître d'ouvrage de l'opération ; la localisation, les objectifs et résultats attendus, et le plan de financement restant inchangés.

- **Date de début/de fin** : février 2013 – février 2015

Rappel du projet validé en Bureau de CA du 6/11/2012

- **Localisation** : commune de Roure –
- **Objectifs et résultats attendus**:

Dans le cadre du programme de valorisation de son patrimoine, la commune de Roure souhaite restaurer l'ensemble des 3 lavoirs et du « bastidon » qui y est accolé.

Cet ensemble emblématique, au centre du village, était situé à la convergence des usages pastoraux, usages d'abreuvoir, de lavage des laines, lavage domestique, puisage de l'eau...

La commune tient à le rénover en respectant l'architecture des lieux et en préservant son patrimoine naturel. En effet, le spélépès qui a élu domicile dans certaines zones humides des lavoirs sera protégé. Ce sera d'ailleurs l'occasion ultérieurement de signaler sa présence aux visiteurs par un petit panneau d'information, valorisant ainsi l'effort de la commune pour sauvegarder une espèce endémique.

La toiture actuellement en tôle sera recouverte de lauzes du pays. Les sols seront requalifiés et les voûtes ponctuellement reprises avec des enduits de sables locaux de chaux et oxydes. Il est prévu également une mise en lumière des voûtes et de l'intérieur des bassins. Ces aménagements seront adaptés pour ne pas déranger le spélépès qui loge dans les joints moussus des voûtes.

- **Référence au projet de charte** :

Orientation 3 : Préserver et valoriser le patrimoine culturel

Orientation 4 : Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes.

- **Moyens humains et techniques mobilisés** :

Travaux réalisés par des entreprises ; suivi assuré par le SIVOM de la Tinée, la commune de Roure et le Parc

- **Obligations du bénéficiaire** :

Mention lors de toutes actions de communication sur ce projet du soutien financier du Parc national du Mercantour

- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :

Respect du devis

Respect du budget

Respect des délais

Budget de l'opération 62 320,00 € HT - Inchangé

Actions modificatives proposées :

- **Maîtrise d'ouvrage** :

La maîtrise d'ouvrage sera portée par la commune de Roure

<ul style="list-style-type: none">• Plan de financement <ul style="list-style-type: none">- Autofinancement de la commune : 12 464,00 € HT 20% + TVA- Parc National du Mercantour : 12 464,00 € HT 20% (dotations de Roure)- DETR : 18 696,00 € HT 30%- Conseil général : 18 696,00 € HT 30%	
Instruction: Date de la demande : 17 janvier 2013 Date d'enregistrement PNM de la demande : 22 janvier 2013 Dossier complet	
Avis de l'établissement: Favorable	

Bureau du Conseil d'Administration
Séance du 27 février 2013
Résolution n° 03-2013

Approuvant la modification d'une subvention 2012

Le Bureau du Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et R. 331-38 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, ainsi que les dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu l'article 18 du règlement intérieur du Conseil d'administration et de son bureau, modifié par délibération 18-2011 en date du 30 mai 2011 ;

Sur proposition du Directeur de l'établissement public,
et après délibération, le Bureau du Conseil d'administration,

Article 1 : approuve la modification du plan de financement suite à une acquisition par la commune de Saint Sauveur sur Tinée, pour permettre le projet de rénovation de la cabane pastorale de la commune, initialement validée au CA du 26 avril 2010, d'un montant de 7 787,00€ de participation de l'établissement public du parc national.

A Nice, le 27 février 2013

Le Président
du Conseil d'administration
du Parc national du Mercantour



Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national du Mercantour



Alain BRANDEIS

Commune de St Sauveur-sur-Tinée

Date de dépôt de la demande : 17 octobre 2012
Date de réception de la demande : 27 décembre 2012

Thématique : protection des milieux dont soutien aux activités agricoles

Intitulé du projet : reconstruction de la cabane pastorale de Ciaunès

Références du dossier :

- N° et date de la résolution initiale : N°03-2010, CA du 26/04/2010
- Date de notification initiale de la convention : 18/06/2010
- N° et dates des décisions pour les avenants de prorogation :
avenant 1, décision N°10-321 du 13/12/2010
avenant 2, décision N°2012-125 du 12/06/2012 , prorogation au 17/06/2014

Descriptif sommaire de l'opération :

- Date initiale de début/de fin : juin-novembre 2010
- Objectifs et résultats attendus de l'opération initiale :

Les objectifs et résultats attendus de la convention initiale sont inchangés : la cabane pastorale de Ciaunès ayant été détruite par l'avalanche de 2008, la commune souhaite la reconstruire en l'éloignant du couloir d'avalanche.

Par rapport à la convention initiale, le site retenu a changé, entraînant de ce fait une modification du plan de financement.

Les travaux de réhabilitation de la cabane rachetée par la commune comportent notamment : la dépose de l'ancienne toiture, la reprise du toit et des murs, la remise à niveau du sol intérieur, des menuiseries et aménagements intérieurs.

Motivations de la demande d'avenant:

Après de longues démarches poursuivies par la commune, le site identifié initialement pour l'implantation de la cabane n'a pas pu être retenu. Un nouveau lieu a été trouvé mais les contraintes administratives et juridiques ont nécessité un second avenant de prorogation au 17/06/2014.

L'achat de la propriété permettant la concrétisation du projet a été signé en novembre 2012 ; l'acte notarial est parvenu au Parc National du Mercantour le 27 décembre 2012. Il convient donc de réactualiser l'attribution de la subvention à la commune de St Sauveur-sur-Tinée pour la reconstruction de la cabane de Ciaunès :

Actions modificatives proposées :

- Modification du plan de financement

Plan de financement validé le 26/04/2010		Nouveau plan de financement	
Budget total	: 36 570,00 € HT	Budget total	: 31 150,00 € HT
Autofinancement	: 9 142,50 € HT + TVA	Autofinancement	: 7 787,00 € + TVA
Parc National du Mercantour	: 9 142,50 €	Parc National du Mercantour	: 7 787,00 €
Autres financements	: 18 285,00 €	Autres financements	: 15 576,00 €

- Prolongation de la durée de réalisation des opérations

Date de fin des opérations envisagée : 31 décembre 2014

Avis technique : Favorable

Bureau du Conseil d'Administration
Séance du 27 février 2013
Résolution n°04-2013

Avis du Parc national du Mercantour sur le Schéma Interrégional du Massif des Alpes révisé en 2012

Le Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et R. 331-38 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, ainsi que les dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu l'article 18 du règlement intérieur du Conseil d'administration et de son bureau, modifié par délibération 18-2011 en date du 30 mai 2011 ;

Vu la saisine du préfet des Alpes-Maritimes en date du 10 décembre 2012 sollicitant l'avis de l'établissement public du parc national du Mercantour sur le Schéma Interrégional du Massif des Alpes révisé et approuvé par le Comité de Massif du 21 septembre 2012 ;

Sur proposition du Directeur de l'établissement public,

Article 1 : considère le caractère équilibré des orientations exprimées par le schéma, entre la protection des ressources naturelles, la consolidation et la diversification des activités, l'organisation et la structuration du territoire ainsi que les relations transfrontalières ;

Article 2 : estime avec satisfaction que de nombreux axes correspondent aux priorités inscrites dans la charte du parc national du Mercantour et sont de nature à favoriser les actions portées par les acteurs de son territoire ainsi que les projets transfrontaliers conduits avec le Parco naturale Alpi Marittime ;

Article 3 : rappelle que la loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux a prévu (article L. 331-3 du code de l'environnement) que « Les préfets de région s'assurent de la prise en compte des spécificités des espaces du cœur et de l'aire d'adhésion d'un parc national au sein des documents de planification de l'action de l'Etat et des programmations financières. »

Article 4 : émet un avis favorable sur le Schéma Interrégional du Massif des Alpes révisé en 2012, tout en demandant que :

- soit davantage soulignée l'évolution en cours des parcs nationaux, marquée notamment par les chartes, qu'il conviendrait de mentionner de manière explicite,
- les aires d'adhésion des parcs nationaux soient, au même titre que les parcs naturels régionaux, considérées comme des espaces de projets promouvant l'expérimentation et l'innovation.

A Nice, le 27 février 2013.

Le Président
du Conseil d'administration
du Parc national du Mercantour



Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national du Mercantour



Alain BRANDEIS